

# 8<sup>ème</sup> RALLYE VHC DES BAUGES

## 8 & 9 OCTOBRE 2022



ORGANISE PAR L'ASSOCIATION SPORTIVE  
AUTOMOBILE CLUB DE SAVOIE  
et  
le SPORT AUTO BAUGES

## REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

**A.S.A.C. DE SAVOIE**  
**340 Chemin des Carrières**  
**73230 SAINT ALBAN LEYSSE**

## PROGRAMME - HORAIRES

Identique au 37<sup>ème</sup> rallye Régional des Bauges

## ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Club de SAVOIE en qualité d'organisateur administratif et le Sport Auto Bauges en qualité d'organisateur technique, organisent le 8<sup>ème</sup> Rallye VHC régional des Bauges en doublure du 37<sup>ème</sup> rallye régional des Bauges.

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA.

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation du Comité Rhône Alpes numéro \_\_\_\_ et de la FFSA numéro \_\_\_\_

### Organisateur administratif

#### ASAC DE SAVOIE

Secrétariat du rallye : ASAC de SAVOIE 340 chemin des Carrières 73230 SAINT ALBAN LEYSSE  
Président : Michel BONFILS

Secrétariat : [contact@asac-savoie.fr](mailto:contact@asac-savoie.fr)

### Organisateur technique

#### SPORT AUTO BAUGES

Immeuble le Julioz, Lieudit « Le Pré de Foire », 73630 LE CHATELARD

Président : Stanislas MIGUET 06.13.36.60.05

Vice-président : Jean Michel GAREL : 06.23.95.15.55

[contact@sportautobauges.com](mailto:contact@sportautobauges.com)

**Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1<sup>er</sup> des prescriptions générales édictées par la FFSA**

#### **.1P. OFFICIELS**

Identique 37<sup>ème</sup> Rallye Régional des Bauges sauf

Directeur de course spécifique nouveau départ

Commissaire technique

Mr MACHETTO Mic

Mr CARRE Jean Claude

Licence N° 2081

Licence n° 13049

#### **1.2P. ELIGIBILITE**

Le 8<sup>ème</sup> Rallye VHC des Bauges compte pour :

- La coupe de France des Rallyes VHC 2022 avec coefficient 1.
- Le championnat de la ligue Rhône Alpes 2022.

#### **1.3P. VERIFICATIONS**

Identique 37<sup>ème</sup> Rallye Régional des Bauges moderne.

Les concurrents devront présenter aux vérifications le PTH/PTN de la voiture ainsi que le passeport technique 3 volets ou, pour les concurrents étrangers, PTH accompagné du visa de l'ASN.

**1.3.3.** Les vérifications techniques avant le départ du rallye auront lieu suivant l'heure qui sera donnée lors des vérifications administratives complémentaires.

**Les voitures devront être « stickées » (plaques, numéros, publicité, etc., ...) avant de se présenter aux vérifications techniques.**

Après accord des commissaires techniques, les voitures devront être placées en parc fermé de départ.

## ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

## ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

### 3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

**3.1.5P.** Tout le règlement et les demandes d'engagement peuvent être obtenues sur internet sur les 2 sites agréés pour le 35° Rallye Régional des Bauges :

<http://www.sportautobauges.com>

<http://www.asac-savoie.fr>

Toute personne qui désire participer au 8° rallye VHC régional des Bauges, doit adresser la demande d'engagement à l'ASAC de Savoie **DUMENT COMPLETEE et avec la copie des licences 2022 et des permis de conduire recto verso pour chaque membre de l'équipage** pour être prise en compte et accompagnée du règlement, **exclusivement par la Poste**, au plus tôt le lundi 15 Aout 2022, le cachet de la poste faisant foi, et au plus tard le lundi 26 Septembre 2022, à minuit le cachet de la poste faisant foi.

**Toute attestation d'engagement reçu par tous autres moyens que la poste sera refusé.**

**Toute attestation d'engagement postée avant le Lundi 15 aout 2022 sera refusé.**

**3.1.10P.** Le nombre des engagés est fixé à **30 voitures maximum.**

**3.1.11.1P.** Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : 250 €
- Sans la publicité facultative des organisateurs : 500 €

**3.1.12P.** **La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement et des copies demandées.**

### 3.3.P. ORDRE DE DEPART

Le départ du premier concurrent VHC sera donné avant le premier concurrent du 37<sup>ème</sup> rallye Régional des Bauges. Le dernier concurrent VHC bénéficiera d'un écart de 15 minutes avec le premier concurrent du 37<sup>ème</sup> rallye Régional des Bauges moderne.

La liste des numéros de compétition sera établie par l'organisateur.

L'attribution des numéros se fera dans l'ordre croissant suivant:

- ° Pilotes prioritaires
- ° Pilotes désignés par l'organisateur en fonction de leurs résultats précédents
- ° Tous les autres pilotes dans l'ordre croissant des groupes et classes suivants :
  - Groupe4/5, Groupe B et A, Groupe 2, Groupe 3, Groupe N et 1, Classic, le tout dans l'ordre décroissant des cylindrées.

Dans chaque classe, il sera tenu compte des performances des équipages.

## ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

**4.1P** Sont autorisées les voitures à définition routière, de l'Annexe K en vigueur, homologuées FIA/FFSA, pour les périodes E, F, G1, G2, GR, H1, H2, I et J1, J2 (de 1947 à 1990) ainsi que les voitures du Groupe Classic de compétition de 1977 à 1981 en possession d'un passeport technique 3 volets délivré par un commissaire Technique qualifié (classement séparé)

### 4.2P. PNEUMATIQUE

Conforme à la réglementation de l'utilisation des pneumatiques, rallye VHC FFSA

### 4.3P. ASSISTANCE

Identique au 37<sup>ème</sup> Rallye Régional des Bauges

#### 4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA.

**4.3.5.** Tout mouvement anormal de la voiture sur la chaussée, qu'il soit latéral ou longitudinal est strictement interdit, qu'il s'agisse de chauffe des pneumatiques, de frein ou pour toute autre raison.

#### **Pénalités**

- 1ère infraction : 1 minute de pénalité,
- 2ème infraction : exclusion.

#### **4.7.P Extincteurs**

Les extincteurs installés conformes à la liste N°16 devront être obligatoirement dégoupillés et/ou armés à partir de la sortie des vérifications techniques jusqu'à la sortie du Parc Fermé d'arrivée.

En cas de non-respect :

- Avant le départ du rallye : mise en conformité.
- Pendant le rallye :
  - 1<sup>ère</sup> infraction : 30 secondes de pénalité et mise en conformité,
  - 2<sup>ème</sup> infraction : disqualification.

## **ARTICLE 5P. PUBLICITE**

Identique 37<sup>ème</sup> Rallye Régional des Bauges

## **ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES**

### **6.1P. DESCRIPTION**

Identique 37<sup>ème</sup> Rallye Régional des Bauges

### **6.2P. RECONNAISSANCES**

Identique 37<sup>ème</sup> Rallye Régional des Bauges

## **ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE**

### **7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES**

**7.2.11P.** Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaire de route : chasubles oranges marquées « COMMISSAIRE »
- Chef de poste : chasubles oranges marquées « CHEF DE POSTE »

**7.5.1P.** Le chronométrage sera effectué au 1/10 de seconde

## **ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL**

Conforme au règlement standard FFSA.

## **ARTICLE 9P. CLASSEMENTS**

Conforme au règlement standard FFSA.

A l'issue de chaque rallye il sera établi :

- ♣ Un classement général toutes périodes confondues (hors Classic)
- ♣ Un classement général pour les périodes E à I
- ♣ Un classement général pour les périodes J
- ♣ Un classement général pour le Groupe Rallye Classic de Compétition (1977 – 1981)

**A aucun moment du rallye il ne devra être établi un classement général toutes périodes confondues.**

Le vainqueur d'un rallye VHC, ne peut être qu'un concurrent titulaire d'un Passeport Technique Historique ou d'un PTH/N (hors Classic).

## **ARTICLE 10P. PRIX**

**PRIX EN ESPECES** : Il n'y a pas de dotation en espèces.

Tous les concurrents classés recevront une coupe.

La remise des prix se déroulera le Dimanche 9 Octobre 2022 à 17h30 sous le chapiteau du Sport Auto Bauges à l'entrée du parc fermé.

Tout sur le 8<sup>ème</sup> rallye VHCdes Bauges sur le site internet :

**[www.sportautobauges.com](http://www.sportautobauges.com)**

Ou **[www.asac-savoie.fr](http://www.asac-savoie.fr)**